

1564001

revue le: 25/04/17
imprimée le: 25/04/2017**RUBRIQUE 01: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

1.1 Identificateur de produit

- Nom du produit:
MATE EXTR COSMOS 30%/GLYCERIN
- Code du produit:
C1744

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Emploi de la substance / de la préparation
Ingrédient parfumant

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
Producteur/fournisseur:

- * BIOLANDES TEL: +33(0)5.58.51.00.00
- * Route de Bélis email: fds@biolandes.com
- * 40420 LE SEN
- * FRANCE

1.4 Numéro d'appel d'urgence:
FR-ORFILA (INRS):+33(0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 02: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008
Néant

2.2 Éléments d'étiquetage

- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
- Pictogrammes de danger
Néant
- Mention d'avertissement
Néant
- Mentions de danger
Néant

2.3 Autres dangers

- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT:
* Non applicable.
- vPvB:
* Non applicable.

RUBRIQUE 03: Composition/informations sur les composants

3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

- Description:
Mélange
- Composants dangereux:

RUBRIQUE 04: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- * Remarques générales:
Demander immédiatement conseil à un médecin.
- Après inhalation:
Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.
- Après contact avec la peau:
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- Après contact avec les yeux:
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- Après ingestion:
Demander immédiatement conseil à un médecin.

(Suite page 2)

1564001

revue le: 25/04/17
imprimée le: 25/04/2017
DESIGNATION : MATE EXTR COSMOS 30% / GLYCERIN

(Suite de la page 1)

- Indications destinées au médecin:

* 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Pas d'autres informations importantes disponibles.

* 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 05: Mesures de lutte contre l'incendie
5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction:
CO2, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:
Jet d'eau à grand débit

* 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers

- Equipement spécial de sécurité:
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
- Autres indications
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

RUBRIQUE 06: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

* 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Tenir éloigné des sources d'inflammation.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:
Eliminer la matière collectée conformément au règlement.

* 6.4 Référence à d'autres sections
* Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
* Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
* Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 07: Manipulation et stockage
• Manipulation:

* 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Conservé au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Manipuler avec précaution. Eviter les secousses, les frottements et les chocs.

- Préventions des incendies et des explosions:
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Stockage:
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:
Stocker dans un endroit frais.
- Autres indications sur les conditions de stockage:
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Conservé les emballages dans un lieu bien aéré.

* 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Pas d'autres informations importantes disponibles.

1564001

revue le: 25/04/17
imprimée le: 25/04/2017

DESIGNATION : MATE EXTR COSMOS 30% / GLYCERIN

(Suite de la page 2)

RUBRIQUE 08: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

No CAS Désignation de la substance % Ty pe Valeur Unité

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

- Remarques supplémentaires:
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

- Equipement de protection individuel:
- Mesures générales de protection et d'hygiène:
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
- Protection respiratoire: Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.
- Protection des mains: Gants de protection Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
- Matériau des gants
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- Temps de pénétration du matériau des gants
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- Protection des yeux: Lunettes de protection

RUBRIQUE 09: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Aspect:

Forme: liquide

Couleur: brun

Odeur: caractéristique

Seuil olfactif: Non déterminé.

Changement d'état

Point d'ébullition: Non déterminé.

Point d'éclair > 100 °C NFT 60-103 CC

Inflammabilité (solide, gazeux): Non déterminé.

Auto-inflammation: Non déterminé.

Danger d'explosion: Non déterminé.

Pression de vapeur: Non déterminé.

Masse volumique: Non déterminé.

Densité relative : 1,2400 1,2700 (D20/20)

Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau: Non déterminé.

Coefficient de partage (n-octanol/eau): Non déterminé.

* 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

EU

(Suite page 4)

1564001

revue le: 25/04/17
imprimée le: 25/04/2017**DESIGNATION : MATE EXTR COSMOS 30% / GLYCERIN***(Suite de la page 3)***RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

10.1 Réactivité

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter:
Non déterminé.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles:

* Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Non déterminé.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

• Toxicité aiguë:

Non déterminé.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Non déterminé.

• Effet primaire d'irritation:

* - de la peau:
Pas d'effet d'irritation.* - des yeux:
Pas d'effet d'irritation.

• Sensibilisation:

* Aucun effet de sensibilisation connu.

• Toxicité subaiguë à chronique:

* Non déterminé.

• Indications toxicologiques complémentaires:

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est soumis à aucune obligation de marquage.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

• Toxicité aquatique:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité

Non déterminé.

• Comportement dans les compartiments de l'environnement:

Non déterminé.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

* Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

• Effets écotoxiques:

Non déterminé.

• Autres indications écologiques:

• Indications générales:

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

• PBT:

Non applicable.

• vPvB:

Non applicable.

(Suite page 5)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

selon 1907/2006/CE article 31, modifié par le Règlement N° 453/2010

1564001

revue le: 25/04/17
imprimée le: 25/04/2017
DESIGNATION : MATE EXTR COSMOS 30% / GLYCERIN

(Suite de la page 4)

12.6 Autres effets néfastes
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination
13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Recommandation:
Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.
- Emballages non nettoyés:
- Recommandation:
Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport
14.1 No ONU
ADR Néant

IMDG Néant

IATA Néant

14.2 Nom d'expédition des Nations unies
ADR Néant

IMDG Néant

IATA Néant

14.3 Classe(s) de danger pour le transport
ADR
Classe Néant

IMDG
Class Néant

IATA
Class Néant

14.4 Groupe d'emballage
ADR Néant

IMDG Néant

IATA Néant

14.5 Dangers pour l'environnement:

Non applicable.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

* Non applicable.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

- Indications complémentaires de transport:

Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation
15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

EU

(Suite page 6)

1564001

 revue le: 25/04/17
 imprimée le: 25/04/2017

DESIGNATION : MATE EXTR COSMOS 30% /GLYCERIN

(Suite de la page 5)

RUBRIQUE 16: Autres informations

- * Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés et les domaines d'application de celui-ci. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.
- Remarques pour formation
- * Une formation minimum en matière de prévention des risques au travail est recommandée pour le personnel qui va manipuler ce produit, dans le but de faciliter la compréhension et l'interprétation de cette fiche de données de sécurité au même titre que l'étiquetage du produit.
- Acronymes et abréviations:
 CE50: effective concentration at 50% ErC50:concentration of test substance which results in a 50 percent reduction in either growth rate (ErC50)relative to the control within 72hrs exposure.
 IFRA:International Fragrance Association IOFI:International Organization of the Flavor Industry
 ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
 RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 OECD:Organisation for Economic Co-operation and Development
 IATA: International Air Transport Association
 ICAO: International Civil Aviation Organisation
 GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 LC50: Lethal concentration, 50 percent
 LD50: Lethal dose, 50 percent
 PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
- Sources
- * IFRA/IOFI Labelling Manual,Dossier d'enregistrement REACH,Informations fournisseurs
- * Données modifiées par rapport à la version précédente